

Cote du document: EC 2016/95/W.P.4/Rev.1/Add.1
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 24 novembre 2016 **F**
Distribution: Publique
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

Commentaires de la direction sur la proposition d'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FI DA

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange
Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: p.saintange@ifad.org

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-quinzième session
Rome, 28 novembre 2016

Pour: Examen

Commentaires de la direction sur la proposition d'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA

1. Généralités. La direction se félicite des discussions en cours avec le Comité de l'évaluation à propos de la réalisation d'une évaluation de la fonction d'évaluation indépendante du FIDA. Elle interviendrait en temps opportun et serait en accord avec les bonnes pratiques internationales étant donné que la dernière évaluation, qui a conduit le Conseil d'administration à adopter la Politique de l'évaluation en mai 2011, a été achevée il y a plus de six ans. Cette évaluation renforcerait la crédibilité du FIDA en sa qualité d'organisation de développement multilatérale fermement engagée à promouvoir la responsabilisation et l'apprentissage aux fins d'améliorer l'efficacité et l'efficience en matière de développement et sur le plan institutionnel.
2. L'examen par les pairs. Le document établi par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) sur ce thème¹ propose qu'un examen par les pairs, qui sera réalisé par le Groupe de coopération pour l'évaluation (ECG) des banques multilatérales de développement, serve de mécanisme pour évaluer la fonction d'évaluation indépendante du FIDA. Toutefois, la direction estime que d'autres mécanismes devraient être envisagés pour les motifs exposés ci-dessous.
3. Dans le secteur de l'évaluation du développement, les examens par les pairs ne sont plus considérés comme des instruments adaptés pour effectuer ces évaluations en raison des conflits d'intérêts potentiels et apparents inhérents à ces processus. Un document établi par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour la prochaine réunion de l'ECG, qui se tiendra du 30 novembre au 1^{er} décembre 2016, fait remarquer que l'ECG n'a réalisé qu'un seul examen par les pairs (celui qui portait sur le FIDA en 2009-2010) et il s'interroge sur la pertinence de cet examen pour apprécier les fonctions d'évaluation indépendante. Ce document préconise l'introduction d'un système plus objectif et crédible pour évaluer les fonctions d'évaluation des membres de l'ECG.
4. Bien que les examens par les pairs soient utilisés plus fréquemment au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), dont fait partie le FIDA, des préoccupations similaires sont également soulevées par ses membres. La fonction d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait l'objet d'un examen par les pairs mené par le GNUE il y a quelques années. Le rapport n'ayant pas été jugé suffisamment objectif par la direction de la FAO et son Comité du programme, une évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO a été réalisée en 2016. De même, dans un passé récent, la Banque africaine de développement (BAfD) (autre membre de l'ECG), a décidé de ne pas se soumettre à un examen par les pairs mené par l'ECG, mais de réaliser plutôt une évaluation faisant appel à des consultants externes.
5. Le rôle de l'ECG. Compte tenu de la structure de gouvernance et du modèle opérationnel du FIDA, et du fait que sa fonction d'évaluation indépendante est comparable à celles d'autres banques multilatérales de développement, il est raisonnable que les normes de l'ECG servent de point de départ pour l'exercice du FIDA. Mais bien au-delà, le rôle de l'ECG devrait être soigneusement examiné, car le directeur d'IOE assurera la présidence de l'ECG en 2017. En outre, on doit tenir compte du fait qu'IOE mène des évaluations conjointes avec d'autres membres de l'ECG pour déterminer quel pourrait être le rôle de l'ECG dans le processus.

¹ EC 2016/95/W.P.4/Rev.1.

6. Indépendance de l'évaluation de la fonction d'évaluation au FIDA. Il est essentiel que toute évaluation de la fonction d'évaluation indépendante au FIDA soit menée de façon transparente et indépendante, suivant des normes et règles analogues à celles appliquées par IOE au sein de l'architecture organisationnelle au sens large du FIDA. L'expérience et les enseignements tirés de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA mené par l'ECG en 2009-2010 doivent être pris en compte, en particulier pour la manière de concevoir et de mettre en œuvre l'évaluation à venir. Par exemple, bien que l'examen par les pairs de 2009-2010 ait été entrepris par l'ECG, IOE a géré son budget; proposé, recrutés et géré les consultants; et a finalement été le principal interlocuteur entre le FIDA, ses organes directeurs et l'ECG. Cette situation a suscité une certaine inquiétude quant à la crédibilité de l'exercice et affecté le dialogue entre les diverses parties prenantes.
7. Budget et gestion du processus. Se fondant sur l'expérience de l'examen par les pairs de 2009-2010, la direction propose que des modalités d'organisation plus indépendantes soit envisagées pour la gestion de ce processus d'évaluation. Par exemple, IOE ne devrait pas assumer la responsabilité de gérer le budget, de préparer le mandat, de proposer des consultants à l'approbation du Comité de l'évaluation et d'assurer leur administration ni de gérer l'ensemble du processus. L'indépendance, l'objectivité et la crédibilité du processus et des résultats en seraient ainsi renforcées.
8. À cet égard et conformément aux pratiques antérieures en usage au FIDA et dans d'autres organisations, le Conseil d'administration doit commander l'évaluation, sur recommandation du Comité de l'évaluation. Étant donné son rôle d'appui aux organes directeurs du FIDA, le Bureau du Secrétaire (SEC) pourrait être chargé de gérer l'évaluation. SEC s'est vu confier des responsabilités similaires récemment, par exemple dans le cadre du Groupe de travail sur la gouvernance (2016) et tout au long du processus de sélection du directeur d'IOE (2014). La direction et IOE joueraient néanmoins un rôle crucial dans le processus d'évaluation, notamment en partageant informations et documents et en collaborant avec les évaluateurs afin de leur faciliter la tâche.
9. Le document d'orientation. Le paragraphe 6 du document souligne qu'un document d'orientation (qui doit inclure le mandat) sera élaboré et "approuvé" par le Comité de l'évaluation. Toutefois, conformément à son mandat et son règlement intérieur, le Comité de l'évaluation est un organe consultatif du Conseil d'administration et n'est investi d'aucun pouvoir de décision. En outre, compte tenu de l'importance de l'exercice, il convient d'assurer une large appropriation et participation des membres du Conseil. La direction considère donc qu'il est plus indiqué que le document d'orientation soit révisée par le Comité de l'évaluation, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil.
10. Calendrier et répercussions sur la charge de travail. La direction convient qu'une telle évaluation aura probablement des répercussions sur la charge de travail d'IOE, mais elle aura également un impact en termes de temps en personnel dans l'ensemble du FIDA et ses organes directeurs. Cela étant et compte tenu de la transition à la tête du Fonds au début de 2017, il serait utile d'entreprendre l'évaluation dans un laps de temps plus court. La direction estime donc que le document d'orientation qui est proposé devrait être élaboré plus tôt et soumis à l'approbation du Conseil en septembre 2017. L'évaluation pourrait ainsi être achevée d'ici à la mi-2018 et ses recommandations mises en œuvre peu après.
11. Portée de l'évaluation. Le paragraphe 12 du document suggère que la performance du système d'autoévaluation du FIDA soit inclus dans la portée de l'évaluation proposée. À cet égard, la direction tient à souligner que la fonction de l'autoévaluation a fait l'objet de plusieurs évaluations indépendantes menées de manière approfondie par OIE au cours des dernières années au niveau

institutionnel, notamment dans le cadre du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et des évaluations au niveau de l'institution de l'efficacité institutionnelle (2013), des reconstitutions (2014) et du Système d'allocation fondé sur la performance (2015). Les éléments essentiels des systèmes d'autoévaluation (suivi-évaluation, Système de gestion des résultats et de l'impact, rapports de supervision, examens à mi-parcours, rapports d'achèvement de projet et rapports sur l'état d'avancement du projet, etc.) sont évalués en permanence par IOE, de manière indépendante et suivant des méthodes rigoureuses, dans le cadre de son travail ordinaire d'évaluation.

12. Les évaluations du système d'autoévaluation du FIDA menées par IOE ont donné lieu à de nombreuses recommandations, avec des répercussions sur les ressources du FIDA, que la direction est en train de mettre en œuvre. L'une des principales initiatives est l'introduction d'un cadre institutionnel de l'efficacité en matière de développement, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2016. Un autre exemple est l'octroi d'un don d'un montant de 3,5 millions d'USD en 2016 à l'initiative des Centres de formation à l'évaluation et aux résultats (CLEAR) pour la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes nationales dans le suivi-évaluation.
13. En conséquence, au vu des implications sur le temps en personnel et les ressources de l'élargissement de la portée de l'évaluation, la direction estime que l'exercice doit être limité à la fonction d'évaluation indépendante au FIDA, comme cela avait été initialement proposé par le Comité de l'évaluation². La direction pourrait ainsi également consolider les réformes en cours et mettre en œuvre les nouvelles initiatives prévues pour renforcer l'architecture de l'autoévaluation.
14. Fréquence des évaluations de la fonction d'évaluation indépendante du FIDA. Le document indique que les examens par les pairs doivent se faire "à intervalles réguliers, par exemple tous les 10 ans" (paragraphe 13). On notera que les orientations actuelles de l'ECG recommandent d'effectuer tous les cinq ans les évaluations des fonctions évaluation indépendante dans les banques multilatérales de développement, alors que la FAO a été chargée par ses organes directeurs de mener une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation tous les six ans.

² Procès-verbal de la quatre-vingt-treizième session du Comité de l'évaluation